Exempt – appel en matière de droit du travail

Audience publique du dix-neuf avril deux mille douze

Numéro 37331 du rôle.

Composition:

Monique BETZ, président de chambre;
Astrid MAAS, premier conseiller;
Mireille HARTMANN, conseiller;
Paul WAGNER, greffier.

Entre:

P.), demeurant à B- (…),

appelant aux termes d'un exploit de l'huissier de justice Roland Funk de Luxembourg du 22 mars 2011,

comparant par Maître Jean-Paul NOESEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

et:

la société anonyme SOC.1.) S.A., établie et ayant son siège social à L-(…),

intimée aux fins du prédit exploit FUNK,

comparant par Maître Pierre ELVINGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

LA COUR D'APPEL:

Par exploit d'huissier de justice du 22 mars 2011, P.) a régulièrement interjeté appel contre un jugement rendu en date du 11 février 2011 par le tribunal du travail de Luxembourg qui a déclaré abusif son licenciement avec préavis du 16 octobre 2008 et condamné la société anonyme SOC.1.) S.A. à lui payer un dommage moral de 2.500 € ainsi qu'une indemnité de procédure de 500 € tout en le déboutant de sa demande en réparation du préjudice matériel.

Par conclusions notifiées au courant du mois de mars 2012, sans préjudice à la date exacte, P.) a déclaré vouloir se désister de son action.

Ce désistement a été accepté par la société anonyme SOC.1.) S.A. en date du 26 mars 2012.

Il y a lieu de donner acte aux parties de ce désistement et acceptation de désistement réguliers en la forme.

PAR CES MOTIFS:

la Cour d'appel, huitième chambre, siégeant en matière de droit du travail, statuant contradictoirement, sur le rapport du magistrat de la mise en état,

donne acte à P.) de son désistement d'action contre la société anonyme SOC.1.) ;

donne acte à la société anonyme SOC.1.) de son acceptation de ce désistement d'action ;

décrète le désistement de l'action introduite par requête déposée en date du 8 janvier 2010 par P.) contre la société anonyme SOC.1.) S.A.;

laisse les frais de l'instance d'appel à charge de P.)